



Réf : N° 03 /AONO/L01/SP/CDPM/2026 du 30 janvier 2026.

ADDITIF N° 02

Le Préfet du Département du Dja et Lobo, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante de l'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus référencé, qu'il est modifié comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

AU LIEU DE	LIRE PLUTÔT
Pages 1, 4, 6, 9, 11, 40, 43, 51, 72, 112, 122, 126, 129, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 146, 150, 153 Pour les travaux de désenclavement d'un bassin de production et des voies d'accès au village Bitom (02 km) et aménagement d'un tronçon sur l'axe Bitom – Bissono (0,300 km), dans l'Arrondissement de Sangmélina, Département du Dja et Lobo, en procédure d'urgence	Pages 1, 4, 6, 9, 11, 40, 43, 51, 72, 112, 122, 126, 129, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 146, 150, 153 Pour l'achèvement des travaux de désenclavement d'un bassin de production au village Bitom (02 km) et aménagement d'une bretelle derrière l'Hôpital de Référence sur l'axe Bitom – Bissono (0,300 km), dans l'Arrondissement de Sangmélina, Département du Dja et Lobo, en procédure d'urgence
Remise des offres L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier du Préfet du Dja et Lobo, au plus tard le 10 mars 2026 à 14 heures	Remise des offres L'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Secrétaire Particulier du Préfet du Dja et Lobo, au plus tard le 13 mars 2026 à 14 heures
Ouverture des plis L'ouverture des offres aura lieu le 10 mars 2026 à 15 heures à Sangmélina	Ouverture des plis L'ouverture des offres aura lieu le 13 mars 2026 à 15 heures à Sangmélina

1.3 : Tout le reste sans changement.

Sangmélina, le **- 6 MARS 2026**

Ampliations :

- MINTP (Maître d'Ouvrage)
- DDMINMAP/DL
- AGENCE ARMP/SUD
- PRESIDENT CDPM/DL
- DDTP/DL
- Affichage/Chrono.

**LE PRÉFET
(Autorité Contractante)**



OWONO Damien
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle